

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES

PROCÈS-VERBAL

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2021

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/01/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/01/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme CHEVREUX, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme LACROIX, Mme BRUNET L'HUILLIER, Mme RASCAGNERES GARCIA, M. DURAND.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme CHEVREUX à Mme LEPIANKO
M. DOMINGUES à M. VOINSON
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme LACROIX à M. SORDEL
Mme BRUNET L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Taux des prestations d'action sociale du personnel applicables pour l'année 2021

Par une circulaire du 24 décembre 2020, le Ministre de la transformation et de la fonction Publiques a fixé les taux des prestations interministérielles d'action sociale, à réglementation commune, susceptibles d'être allouées aux agents des collectivités territoriales et applicables pour l'année 2021.

La commune de Bouxières-aux-Dames contribue depuis plus de 20 ans aux prestations concernant les séjours d'enfant de ses agents.

Les taux fixés par la circulaire du 24 décembre 2020 sont les suivants :

SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS	
En colonies de vacances	
enfants de moins de 13 ans	7,67 €
enfants de 13 à 18 ans	11,60 €
En centres de loisirs sans hébergement	
journée complète	5,53 €
demi-journée	2,79 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
séjours en pension complète	8,07 €
autre formule	7,67 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
forfait pour 21 jours ou plus	79,46 €
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,78 €
Séjours linguistiques	
enfants de moins de 13 ans	7,67 €
enfants de 13 à 18 ans	11,61 €

**Vu le projet soumis à son examen,
Vu la circulaire du 24 décembre 2020 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** d'appliquer les taux des prestations d'action sociale, définis ci-dessus, conformément à la circulaire du 24 décembre 2020, pour les agents qui en font la demande.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire




Denis MACHADO

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/01/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/01/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxieres-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxieres-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme CHEVREUX, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme LACROIX, Mme BRUNET L'HUILLIER, Mme RASCAGNERES GARCIA, M. DURAND.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme CHEVREUX à Mme LEPIANKO
M. DOMINGUES à M. VOINSON
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme LACROIX à M. SORDEL
Mme BRUNET L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Convention d'occupation avec la Société Cellnex
pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques de
communications électroniques**

À travers ce projet de convention, la commune met à disposition de la société CELLNEX France une surface d'environ 50 m² de terrain sur la zone de loisirs des Pâquis afin d'y installer, exploiter et maintenir des infrastructures permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels appartenant à des opérateurs de communications.

La redevance annuelle pour cette mise à disposition est de 8 000 €.

Il convient d'autoriser le maire à signer la convention jointe en annexe, d'une durée de 12 ans renouvelable, avec la société Cellnex.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le maire à signer la convention ci-jointe avec la société CELLNEX (convention dont la référence de l'immeuble est **FR-54-010202 / T02967**)

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/01/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/01/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme CHEVREUX, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme LACROIX, Mme BRUNET L'HUILLIER, Mme RASCAGNERES GARCIA, M. DURAND.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme CHEVREUX à Mme LEPIANKO
M. DOMINGUES à M. VOINSON
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme LACROIX à M. SORDEL
Mme BRUNET L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Déploiement de la fibre optique
Convention de droit d'usage de supports au profit de Losange

Dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique FTTH sur notre commune, la société Losange est délégataire de service public pour la Région Grand Est.

Le présent projet de convention a pour objet de fixer les modalités juridiques, techniques et financières par lesquelles la commune accorde un droit d'usage à long terme de ses supports à la société LOSANGE.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention de droit d'usage de supports avec la société Losange.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/01/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/01/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme CHEVREUX, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme LACROIX, Mme BRUNET L'HUILLIER, Mme RASCAGNERES GARCIA, M. DURAND.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme CHEVREUX à Mme LEPIANKO
M. DOMINGUES à M. VOINSON
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme LACROIX à M. SORDEL
Mme BRUNET L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Contrat groupe assurance santé

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

L'autorité territoriale expose :

- l'opportunité pour la commune de Bouxières-aux-Dames de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Vu le rapport soumis à son examen,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **charge** le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984,.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink that extends across the page. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem of a castle or town with a flag, surrounded by the text "MAIRIE DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES" at the top and "Meurthe-et-Moselle" at the bottom.

Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/01/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/01/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme CHEVREUX, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme LACROIX, Mme BRUNET L'HUILLIER, Mme RASCAGNERES GARCIA, M. DURAND.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme CHEVREUX à Mme LEPIANKO
M. DOMINGUES à M. VOINSON
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme LACROIX à M. SORDEL
Mme BRUNET L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Extension du système de vidéo protection
Place Clémenceau et les abords de la Salle Guingot
Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention
de la Délinquance (FIPD)**

En vue de limiter les actes d'incivilité et les délits commis, notamment les cambriolages, dans la commune et de faciliter l'identification des auteurs d'infractions, le Conseil municipal lors de sa séance du 17 février 2014 avait décidé l'implantation de caméras de vidéo protection à chaque entrée de ville.

Lors de la séance du 26 septembre 2016, le Conseil municipal a décidé de compléter ce programme en ajoutant d'autres caméras sur le site de la Pelouse et sur la zone de loisirs des Pâquis, deux lieux isolés pour lesquels des personnes malintentionnées pouvaient agir librement (dégradations et dépôts sauvages de gravats, de déchets verts, etc.).

Dans la continuité de cette action et vu l'utilité grandissante de ce dispositif pour les services de gendarmerie*, il vous est proposé de compléter ce dernier par deux autres sites : La place Clémenceau, lieu stratégique car il s'agit de l'entrée principale du vieux village, et les abords de la salle Guingot prochainement rénovée. La salle Guingot est régulièrement taguée, il s'agit d'ailleurs de l'un des seuls sites sur la commune à être l'objet de ce type d'incivilité. De plus, les abords de la salle attirent par période, souvent en été, des personnes bruyantes gênant le voisinage. A noter que la création récente d'un parking autour de cette salle peut attirer davantage de regroupement de personnes.

* 35 réquisitions judiciaires pour consulter les vidéos en 2020, 18 en 2019, 20 en 2018, 17 en 2017 et 11 en 2016.

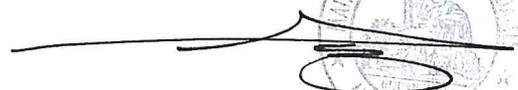
**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **Approuve** l'extension du système de vidéo protection au niveau de la Place Clémenceau et des abords de la salle Guingot.
- **Sollicite** une subvention d'un montant maximal au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),
- **Charge Monsieur le Maire** de faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération,
- **Précise** que les crédits seront ouverts au BP 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

The seal is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MAIRIE DE BOIXÈRES-AUVERS' at the top and '1900 - 2020' at the bottom. The inner circle features a central emblem of a figure holding a staff, surrounded by a decorative wreath.

Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/01/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/01/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme CHEVREUX, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme LACROIX, Mme BRUNET L'HUILLIER, Mme RASCAGNERES GARCIA, M. DURAND.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme CHEVREUX à Mme LEPIANKO
M. DOMINGUES à M. VOINSON
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme LACROIX à M. SORDEL
Mme BRUNET L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Changement de châssis vitrés
Foyer rural de Bouxières-aux-Dames
Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Depuis plusieurs années, les différentes municipalités en place ont contribué à des travaux d'aménagement du Foyer rural, propriété de la ville de Bouxières aux Dames. Il s'agit d'un bâtiment composé de plusieurs niveaux et de plusieurs salles d'activités, mises à disposition des adhérents de la ville et des communes avoisinantes.

Pour information ou rappel, quelques chiffres sur le Foyer rural de Bouxières-aux-Dames :

- **596 adhérents provenant de 48 communes différentes** dont 367 de Bouxières-aux-Dames, 35 de Lay-Saint-Christophe, 24 de Custines, 22 de Nancy, 19 de Frouard, 14 de Pompey et 12 de Malzéville.
- **22 activités sont proposées à l'année.**
- **Un Espace de Vie Social (EVS), « La Mezzanine » est réservée aux enfants jusqu'à 5 ans accompagnés par un adulte.**

Le programme de travaux de rénovation entamé depuis fort longtemps contribue au bon entretien, à la sécurité du bâtiment et au respect des normes réglementaires. Pour en reprendre les essentiels :

- Mise en accessibilité des trois entrées (rez de jardin et rez de chaussée),
- Création d'un SAS d'entrée à l'espace Majorelle pour couper le froid,
- Rénovation de tous les vestiaires,
- Création de locaux de rangement répondant aux normes de sécurité,
- Rénovation sol du DOJO,

- Rénovation et création des sanitaires,
- Reprise des peintures,
- Reprise de l'électricité,
- Reprise des installations de chauffage,
- Aménagement de parking pour le déplacement de personne à mobilité réduite (PMR).
- Amélioration de l'éclairage public à leds (basse consommation) pour améliorer le confort visuel.

La lumière naturelle dans la salle Majorelle et le Dojo entre par plusieurs grands châssis vitrés de 2,65 x 1.90 mètres (Hxl). Bien que ces châssis ouvrants soient équipés de vitrage isolant de vieille génération 4/6/4, la chaleur entrante rend les activités pénibles en été et ces vitres sont bien moins isolantes en hiver par rapport au nouveau vitrage actuel. De même, les structures des châssis vitrés en aluminium présentent des défaillances au niveau des ruptures de ponts thermiques. Les châssis vitrés condensent à l'intérieur des salles d'activité en hiver. Enfin et surtout, avec le temps et l'usure, il devient difficile de refermer les fenêtres. Certaines sont d'ailleurs condamnées pour des raisons évidentes de sécurité. A préciser que le châssis fenêtre du bureau du Foyer rural subit les mêmes dommages.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder aux travaux suivants :

- Dépose complète des châssis existants,
- Repose de châssis plus performants.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de solliciter deux aides auprès de l'État :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la catégorie 3.1 « Réhabilitation de salles socio-culturelles et d'équipement sportif » et de la catégorie 3.2 « Réhabilitation de structure destinés à la petite enfance ».
- La **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** au titre de la thématique « rénovation thermique » d'une « structure emblématique du territoire » (596 adhérents provenant de 48 communes et un espace de vie social).

Avec ces deux aides financières, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	HT
Fourniture et pose des châssis vitrés	25 545 €
TOTAL DÉPENSES	25 545 €

RECETTES	Montant
État DETR (30%)	7 663.50 €
Etat DSIL (40%)	10 218 €
Fonds propre de la commune de Bouxières-aux-Dames	7 663.50 €
TOTAL RECETTES	25 545 €

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Maire à réaliser cette opération,
- **SOLLICITE** auprès de l'État l'attribution d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 30% et une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 40% pour financer le changement des châssis vitrés du Foyer rural,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- **S'ENGAGE** à informer les services de l'État de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...)

Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement au Budget Primitif 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire




Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 20
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/01/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 19/01/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme CHEVREUX, M. DOMINGUES, M. QUQUE, Mme LACROIX, Mme BRUNET L'HUILLIER, Mme RASCAGNERES GARCIA, M. DURAND.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme CHEVREUX à Mme LEPIANKO
M. DOMINGUES à M. VOINSON
M. QUQUE à M. YANICHE
Mme LACROIX à M. SORDEL
Mme BRUNET L'HUILLIER à M. MACHADO
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme BAK

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Réhabilitation des salles Guingot et Henri Lepage
Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La salle Guingot est un espace actuellement mis à disposition auprès des particuliers et associations. Elle est destinée à devenir la « Maison des Associations », un lieu mis à disposition exclusivement et gracieusement auprès des membres des associations pour leurs réunions, assemblées générales ou expositions. Le bâtiment Henri Lepage quant à lui n'est plus utilisé car trop vétuste. Il est destiné à accueillir un « club ado » et la Croix rouge. La salle Guingot et le bâtiment Henri Lepage se joutent et ne forment qu'une seule entité.

Pour rappel, depuis la fin 2019, la collectivité a entrepris un large programme de travaux de rénovation des abords de ces bâtiments, à savoir :

- Reprise du mur de soutènement, démontage/remontage partiel, re-jointement total du mur en pierres moellon, reprise des arasements et tablettes du mur, reprise complète du garde-corps. Tous ces travaux ont été entrepris selon les directives de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- Reprise et modification du réseau d'assainissement,
- Reprise et modification du réseau d'eau,
- Modification et réalisation d'un parking de 17 places dont 2 pour les Personnes à Mobilité Réduite. L'ancien parking pouvait accueillir 7 véhicules.
- Réalisation en pavés des surfaces situées devant les entrées principales de la salle Guingot,
- Réalisation de l'éclairage public basse consommation (20 lux en tous points) sur la totalité des abords du site.

Ces différentes phases de travaux étant réalisées, la collectivité souhaite désormais entreprendre la réhabilitation totale de la salle Guingot et du bâtiment Henri Lepage selon les principes de travaux suivants :

- La reprise complète de la toiture (traitement de la charpente, changement de pannes, de chevrons, des tuiles, des descentes d'eau, reprise de la sous-toiture et isolation des combles),
- Le changement de toutes les portes d'accès afin de répondre aux normes d'accessibilités,
- La reprise de certains ouvrants pour améliorer la pénétration de la lumière naturelle dans les salles ainsi que les volets,
- La reprise complète de toutes les façades selon les directives de l'ABF,
- La rénovation des planchers, des plafonds, l'isolation thermique des murs et planchers, la reprise des distributions, l'électricité, l'éclairage, le chauffage et la mise en accessibilité des sanitaires et équipements mis à disposition. A cela s'ajoute pour le local de la Croix rouge, la mise en place d'un lève-personne.

La durée estimée de cette opération de travaux est d'environ un an et demi.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de solliciter auprès de l'État une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), catégorie 1.4.1 « Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux » et catégorie 3.1 « Réhabilitation de salles socio-culturelles ».

Avec cette aide financière de l'État, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Travaux réalisés par les entreprises	€ HT
Charpente/toiture	49 167,00
Menuiseries extérieures	24 300,00
Chauffage (circuit primaire)	14 884,00
Appareil élévateur	25 000,00
Gros œuvre ravalement de façades	158 750,00
Alarme intrusion	6 150,00
Etude et permis de construire	4 200,00
Contrôleur Technique de Construction (CTC)	6 121,52
Coordinateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS)	4 173,77
Diagnostic Amiante	2 400,00
Retrait démontage/réinstallation alarme intrusion	3 800,00
Coût des travaux réalisés par les entreprises	298 946,29

Travaux réalisés en régie	€ HT
Salle Guingot (Démolition - nouveau réseau d'assainissement sous dallage - électricité - éclairage - isolation intérieure - portes - plafonds - sols - sanitaires et kitchenette - ventilation - peinture)	78 498,50
Bâtiment Henri Lepage - Club Ado (Démolition - électricité - éclairage - isolation intérieure - portes - plafonds - sols - sanitaires - ventilation - peinture)	25 987,00
Bâtiment Henri Lepage - Croix rouge (Démolition - électricité - éclairage - isolation intérieure - portes - plafonds - sols - sanitaires - ventilation - peinture - garde-corps)	28 715,00
Coût des travaux réalisés en régie	133 200,50

Montant total des travaux (entreprises et régie)	432 146,79
---	-------------------

Aléas (5% du montant prévisionnel HT)	21 607,34
--	------------------

<u>MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL DES DEPENSES</u>	453 754,13
---	-------------------

RECETTES PRÉVISIONNELLES

DESIGNATIONS DES RECETTES	Montant
Subvention de l'Etat - DETR (30%)	136 126,24
Fonds propres de la commune de Bouxières-aux-Dames	317 627,89
<u>TOTAL RECETTES</u>	453 754,13

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** la réhabilitation des salles Guingot et Henri Lepage,
- **SOLLICITE** auprès de l'État l'attribution d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 30% au titre de la catégorie de la catégorie 1.4.1 « Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux » et de la catégorie 3.1 « Réhabilitation de salles socio-culturelles ».
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,

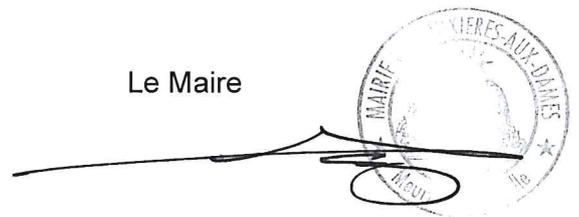
- **S'ENGAGE** à informer les services de l'État de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet,

Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement au Budget Primitif 2021.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Denis Machado", is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE" and "MANTES-LA-JOLIE" around the perimeter, with a star in the center.

Denis MACHADO